

## **Mise à disposition de l'amendement au Document d'enregistrement universel 2020**

Paris, le 12 mai 2021

Natixis informe le public que l'amendement au Document d'enregistrement universel 2020 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 mai 2021 sous le n° D.21-0105-A01.

L'Amendement au Document d'enregistrement universel 2020 peut être consulté dans l'espace Communication Financière du site Internet de la Société ([www.natixis.com](http://www.natixis.com) > Nos investisseurs et actionnaires > Données et publications financières > Documents d'enregistrement universel / Documents de référence et Pilier III) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).